

Hebdo Canada



Volume 3, N° 10

le 5 mars 1975

Ottawa, Canada.

Le Canada s'achemine vers un système de paiements électronique, 1

Timbres olympiques de haute valeur, 2

Trafic des pétroliers le long de la côte du Pacifique, 2

Des femmes dans les Forces du maintien de la paix, 3

Une année difficile pour les agriculteurs, 3

Accord canado-suédois, 4

L'ACDI et la collaboration universitaire, 4

La maison Montcalm, à Québec, classée "Monument historique", 5

Pension à 60 ans: objectif du CTC, 5

Prêt et subvention au Ghana, 6

Augmentation des taxes d'exportation du pétrole brut et des fuels lourds, 6

Contribution au Fonds de l'ONU pour la lutte contre l'abus des drogues, 6

Le Canada s'achemine vers un système de paiements électronique

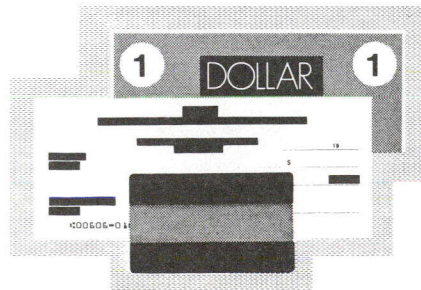
Le système de paiements du Canada, celui par lequel les Canadiens règlent leurs obligations financières, est en constante évolution. Il repose de moins en moins sur les transactions sur papier, les chèques en particulier, et davantage sur les transactions effectuées électroniquement.

L'informatique constitue un facteur important de cette transformation. Les télécommunications modernes, la transmission de messages par fil, par micro-ondes et par satellite en sont un autre aspect. Les institutions financières, les sociétés de télécommunications et les fabricants d'ordinateurs en sont les premiers agents innovateurs.

Les banques à charte canadiennes et autres institutions financières ont de plus en plus recours à l'informatique pour effectuer les transactions sur papier. Par exemple, elles ont commencé à installer des systèmes d'ordinateurs et des réseaux de communication très avancés leur permettant de centraliser leur comptabilité électronique. Il est possible de prévoir le jour où les systèmes téléinformatiques seront utilisés pour déposer directement la paye d'un client à son compte et pour l'échange électronique des ordres de paiements entre les institutions financières.

La carte de crédit

La carte de crédit est un signe important des changements survenus dans le système de paiements, mais son évolution est telle que le terme "carte



de crédit" est peut-être trop restreint. Le détenteur d'une carte de "crédit-paiement" pourra peut-être l'utiliser éventuellement pour payer directement ou pour acheter à crédit. Un signal

transmis par un terminal dans un magasin de détail inscrirait un débit au compte en banque d'un client et un crédit au compte du marchand.

Le mouvement qui tend vers l'abandon du système de paiements sur papier reliera éventuellement une variété d'institutions financières, de ventes au détail et gouvernementales et, en fin de compte, influera sur les transactions de tous les jours des consommateurs. Il est important que l'on tienne compte dans cette évolution, de la protection des droits des consommateurs canadiens, de l'amélioration d'un milieu concurrentiel pour les institutions de dépôt et l'industrie des services téléinformatiques, ainsi que de l'établissement d'un système de paiements efficace et équitable.

Le gouvernement doit donc indiquer la voie qui assure la mise en place ordonnée du système de paiements canadiens.

En avril 1973, le gouvernement a publié un "Livre vert" dans lequel il indiquait sa "conception actuelle d'une politique viable dont l'adoption permettrait aux Canadiens de tirer tous les avantages possibles de la téléinformatique". A cette fin, le gouvernement a créé un groupe de travail au Comité interministériel de la téléinformatique pour formuler des recommandations sur l'expansion soutenue du système de paiements.

En se basant sur les recommandations de ce groupe de travail et sur leur examen postérieur, le gouvernement appuie l'idée d'un "réseau de communication à utilisation commune" pour le système de paiements. Ce réseau est défini comme un service partagé qui serait accessible ouvertement à tous les utilisateurs admissibles à un prix proportionnel à l'utilisation. Cette recommandation n'écarterait pas l'utilisation, par les sociétés individuelles, de systèmes de communication privés pour des fins entièrement internes, non reliées aux opérations de paiements.

L'établissement de normes convenables qui permettent aux institutions de dépôt, aux sociétés de télécommunications et aux fabricants d'ordinateurs de

coordonner leurs efforts, constitue un prérequis essentiel dans la conception d'un réseau de communication à utilisation commune.

Le gouvernement invite donc les représentants des institutions financières et des sociétés de télécommunications, les fabricants d'ordinateurs et d'autres groupes, dont les principaux utilisateurs du système de paiements, à former un "comité de mise en application", chargé de définir des normes de compatibilité ou "d'interface" entre les divers systèmes de paiements et de communications d'une part, et d'encourager l'utilisation de ces normes lors de l'implantation du réseau. Des fonctionnaires assumeront la présidence et les tâches de soutien de ce comité. Le comité devrait, au besoin, travailler en collaboration avec les organismes de normalisation existants.

Une partie importante du travail de ce comité consistera à étudier l'importance de la carte de crédit-paiement dans le système de paiements, et à établir les normes relatives à son utilisation. De plus, le ministère des Finances, de concert avec la Banque du Canada et le ministère de la Consommation et des Corporations, examinera le rapport existant entre les différentes institutions de dépôt et un système acceptable de carte de crédit-paiement.

Enfin, le ministère de la Justice, en consultation avec d'autres ministères, dirigera l'implantation d'un mécanisme juridique visant à protéger les droits des utilisateurs et des fournisseurs du système de paiements.

Timbres olympiques de haute valeur

Le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, a annoncé l'émission, pour le 14 mars prochain, de deux nouveaux timbres olympiques de haute valeur.



Ces deux timbres de \$1 et de \$2, qui ont été dessinés par M. Allan R. Fleming, présentent des reproductions de deux oeuvres du célèbre éducateur et sculpteur canadien, le Dr. Robert Tait McKenzie. Il s'agit du *Coureur* et du *Plongeur*.

"Ce sont des pièces de collection tant pour les amateurs d'art que pour les philatélistes, a déclaré M. Mackasey, en même temps qu'un moyen, pour les Canadiens, d'aider au financement des Jeux olympiques de 1976".

Notes biographiques

Robert Tait McKenzie (1867-1938) est né à Almonte (Ontario) d'une famille cultivée, originaire de la Haute-Écosse. Il paye ses études de médecine à l'Université McGill en travaillant comme arpenteur, bûcheron et commis pendant ses vacances. Comme il n'est guère robuste il décide d'améliorer sa condition physique à l'université. Après deux ans il remporte le championnat de gymnastique toutes catégories.

Après l'obtention de son diplôme, McKenzie devient directeur général et médical chargé de l'éducation physique à McGill et instructeur en chef du Gymnase. Il s'efforce avant tout d'obtenir les diplômes pour former des professeurs d'éducation physique, afin de faire connaître aux autres la joie de l'effort.

Bientôt McKenzie décide d'utiliser des statues pour ses cours et pour ses travaux de recherche. C'est à moment qu'il commence à sculpter. En réalisant *Le coureur* et *Le plongeur* il veut montrer la beauté d'un



corps sains au moment de l'effort. L'artiste a maintes fois tenté de saisir les mouvements parfaits, d'une grâce suprême des athlètes accomplis. Ses travaux en anatomie et en sport lui facilitent cette recherche. McKenzie est convaincu que la statue d'un athlète illustre le lien qui existe entre les qualités physiques et spirituelles. Il croit fermement en cette union et c'est, sans doute, cette foi qui le pousse à apporter son soutien aux Jeux olympiques de l'ère moderne. Il espère que les artistes sauront percevoir dans cette manifestation l'expression de la beauté, de la force et de la virilité.

McKenzie meurt à Philadelphie en 1938. *Le plongeur* a été reproduit avec l'autorisation de la Galerie d'Art de l'Ontario, *Le coureur*, grâce à l'amabilité du Centre national du sport et de la récréation d'Ottawa.

Trafic des pétroliers le long de la côte du Pacifique

Le 17 janvier, des représentants des États-Unis et du Canada se sont réunis à Washington (D.C.) pour discuter des problèmes mutuels que posent l'augmentation des expéditions de pétrole et l'intensification du raffinage de ce produit sur la côte du Pacifique. Les participants à cette réunion ont surtout cherché à trouver les moyens de veiller à ce que le transport maritime et le raffinage du pétrole dans la région du Puget Sound et du détroit de Juan de Fuca s'effectuent en tenant compte de l'environnement dans la plus large mesure possible. Les deux parties se sont dites satisfaites des progrès réalisés dans le cadre des efforts bilatéraux visant à assurer la protection de l'environnement dans cette région. Les représentants des deux pays ont passé en revue l'état des projets concernant l'établissement de systèmes conjoints de gestion du trafic maritime dans la région sus-mentionnée. On a annoncé qu'un système volontaire de séparation du trafic maritime entrera en vigueur à compter du 1er mars; ce système a été élaboré et sera appliqué conjointement par le Canada et les États-Unis. Les représentants ont également discuté des projets de routes au large des côtes que les pétroliers pourraient emprunter, de l'Alaska jusqu'aux ports de la côte du Pacifique.

Des femmes dans les Forces du maintien de la paix

Les deux premières femmes des Forces canadiennes à être affectées aux Forces du maintien de la paix au Moyen-Orient ont quitté le Canada le 27 février pour aller rejoindre les Forces d'urgence de l'ONU à Ismailia en Égypte.

Le capitaine Violet Connor, 37 ans, de Kingston (Ontario), et le sergent Maire Timoney, 50 ans, de Glasgow, en Écosse, sont les premières d'un groupe d'environ 50 femmes que le Canada a affectées à cette Force et elles passeront six mois en Égypte, tout comme leurs homologues masculins.

Le capitaine Connor a servi dans l'Aviation royale du Canada de 1955 à 1962. En 1966, elle devenait la première femme à s'enrôler à nouveau dans l'ARC, lorsque le gouvernement approuva le recrutement des femmes dans les Forces. En 1971, elle fut choisie pour suivre un cours à l'École des aspirants-officiers des Forces canadiennes et fut promue lieutenant. Elle travailla par la suite au Quartier général de la Défense nationale à Ottawa en tant qu'adjointe au Directeur du personnel féminin.

En 1973, elle fut affectée à la BFC d'Edmonton pour y occuper le poste d'adjointe de l'Officier d'administration au Quartier général du commandement du transport aérien, à la BFC de Trenton.

Le sergent Timoney, qui a fait partie de la Réserve de la Marine royale, en Angleterre, pendant la Seconde Guerre mondiale, est arrivée au Canada en 1955 et s'est jointe à la Réserve de la Marine royale canadienne, à Toronto, en 1957.

Elle a fait partie de la Réserve active jusqu'en 1962, alors qu'elle fut mutée à la Marine royale du Canada. Après avoir été affectée tour à tour aux bases de Cornwallis, Halifax, Shelburne et Shearwater, elle fut envoyée à Winnipeg en 1969. En 1972, le sergent Timoney fut mutée à la base des Forces canadiennes de Toronto où elle se trouve actuellement. Elle prévoit prendre sa retraite à son retour du Moyen-Orient.

Toutes deux affirment qu'elles considèrent leur affectation au Moyen-Orient comme un défi à relever et comme une chance d'acquérir de l'expérience au sein des Forces de l'ONU.



Le capitaine Violet Connor et le sergent Timoney, les deux premières femmes à être affectées aux Forces

du maintien de la paix sont ici en train de boucler leurs valises avant leur départ pour Ismailia (Égypte).

Une année difficile pour les agriculteurs

L'inquiétude suscitée par la montée des frais de production et l'effet "corrosif" de l'inflation ont dominé la Conférence des perspectives de l'agriculture canadienne de 1975, tenue à Ottawa les 20 et 21 janvier.

"Même s'il est à prévoir que le revenu agricole brut augmentera de 4 p. cent en 1975, le revenu agricole net pourrait dégringoler de 12 p. cent, principalement à cause du coût croissant des facteurs de production, a déclaré le ministre de l'Agriculture, M. Whelan, à la séance de clôture".

Selon lui, les agriculteurs peuvent s'attendre de payer plus cher la presque totalité des principaux facteurs de production agricole. Ainsi, les machines agricoles, qui comptent pour 21 p. cent de l'ensemble des frais d'exploitation, coûteront plus cher cette année, en partie à cause d'une augmentation des prix de l'acier.

Les aliments du bétail, les engrais et les autres produits chimiques, la main-d'oeuvre salariée, le carburant et l'électricité contribueront à la montée des frais de production. Toutefois, M. Whelan a assuré les agriculteurs que l'agriculture aurait la priorité advenant que des pénuries de carburant provoquent des restrictions à la consommation.

M. Whelan s'est dit confiant que les agriculteurs puissent s'unir et s'entendre pour maintenir la bonne santé de l'agriculture.

"Il n'en tient qu'à vous de passer à l'action et de faire disparaître les hauts et les bas du marché par un examen soigné des possibilités qui se présentent. Les agriculteurs et les groupements agricoles sont suffisamment éveillés pour trouver les solutions qui s'imposent", a rappelé M. Whelan aux délégués.

Le ministre a prédit que 1975 serait une année difficile pendant laquelle les prix à la ferme ne parviendraient pas à rattraper la hausse incessante des frais de production.

"A cause de cette distorsion des prix, a-t-il dit, il faudra que les cultivateurs en aient pour leur argent chaque fois qu'ils dépenseront un dollar. Il leur faudra réfléchir beaucoup et planifier leur production avec soin."

Il a exprimé l'espoir que le Plan de

stabilisation des revenus des producteurs de céréales de l'Ouest, actuellement à l'étude au Parlement, entre en vigueur assez tôt pour couvrir les récoltes de 1975.

On s'attend que l'abattage de bovins de boucherie augmente à cause du niveau élevé de l'effectif et de la consommation de boeuf par habitant qui pourrait atteindre un nouveau sommet. La production de dindons et de poulets diminuera mais, à cause des stocks abondants en entrepôt, les approvisionnements du marché seront considérables. Il continuera d'y avoir offre excédentaire d'oeufs pendant la première partie de l'année jusqu'à ce que la production s'aligne sur la demande. Il y a place pour un accroissement de production du lait de consommation et du fromage. On encourage les cultivateurs de céréales à augmenter leur production en vue de reconstituer les stocks mondiaux qui sont à un niveau dangereusement bas.

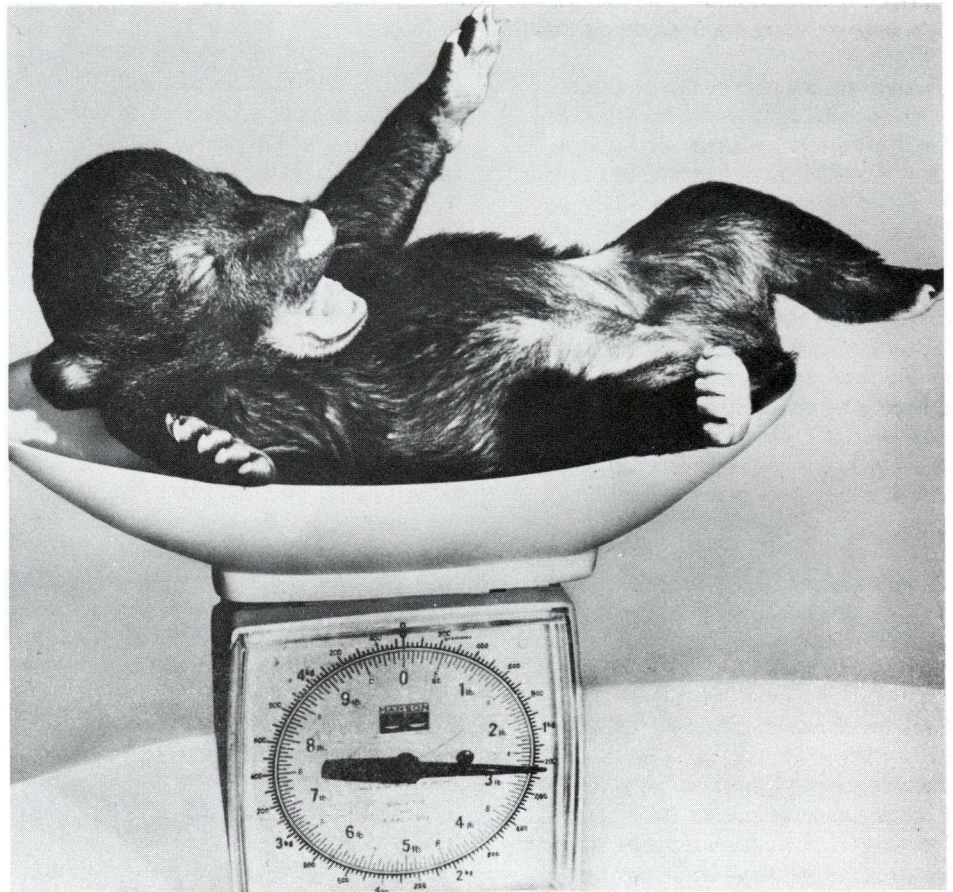
Les porte-parole des groupements agricoles, pas toujours d'accord avec les prévisions établies par les économistes du ministère, ont de nouveau averti les consommateurs que les prix des denrées alimentaires doivent rapporter aux agriculteurs un revenu suffisant pour assurer le maintien de la production.

Accord canado-suédois

Le Canada et la Suède ont signé le 3 février un accord visant à faciliter la coopération dans les domaines de la recherche, du développement et de la production de la défense.

Le but de cet accord est de réduire le coût de l'équipement pour les deux pays. Les représentants du Canada et de la Suède se rencontreront périodiquement afin d'identifier les débouchés en vue de réaliser des programmes coopératifs de recherche, de développement et de production, et de stimuler les entreprises canadiennes et suédoises à créer des relations mutuelles avantageuses.

Cet accord, qui pourrait offrir des avantages appréciables et permanents aux industries canadiennes déjà compétentes dans ces domaines, s'insère dans un mouvement général qui tend de plus en plus à renforcer la coopération industrielle entre la Suède et le Canada.



Globe and Mail

Cet ourson, pesant moins de trois livres a été apporté à M. John Hulley, contremaître au Toronto Metro Zoo. Florence et son frère Dougall ont été trouvés par un fermier dans les environs de Peterborough après que leur

mère eut été tuée.

Une diète lait, eau, vitamines a été prescrite pour les deux oursons qui feront sans doute, dorénavant, partie du jardin zoologique, section de l'Amérique du Nord.

L'ACDI et la collaboration universitaire

L'Association des universités et collèges du Canada et l'Agence canadienne de développement international ont approuvé un plan de coopération dans le domaine de l'enseignement qui permettra aux universités canadiennes de contribuer davantage à accroître les possibilités de participation des chercheurs des pays du tiers-monde, particulièrement dans le domaine de la recherche pratique ou appliquée. Le président de l'ACDI, M. Paul Gérin-Lajoie, a déclaré que les travaux de recherche entrepris dans les pays en voie de développement sont souvent entravés par une pénurie de spécialistes aux stades critiques d'un projet. En donnant aux pays du tiers-monde la

possibilité d'entrer en contact avec des chercheurs expérimentés, a-t-il ajouté, les universités canadiennes contribueront énormément à rehausser la capacité de ces pays dans le domaine de la recherche.

L'ACDI a mis sur pied un conseil consultatif provisoire chargé de coordonner ce nouveau programme qui doit démarrer dans les prochains mois.

Une autre source de collaborateurs spécialisés, les professeurs en congé sabbatique, pourraient par ailleurs, s'offrir aux pays en voie de développement pour des affectations de courte durée. Au cours d'un sondage récent, 520 professeurs ont en effet manifesté le désir d'aller travailler dans les pays en voie de développement, dans le cadre de projets appuyés par l'ACDI, pendant leur congé sabbatique.

La maison Montcalm, à Québec, classée "Monument historique"



La maison Montcalm dont *Ls-Joseph de St-Véran, marquis de Montcalm*, fut le locataire en 1758 et 1759, année de la capitulation de Québec.

Le ministre des Affaires culturelles du Québec, de l'avis de la Commission des biens culturels et selon les études de la Direction générale du Patrimoine, a classé *Monument historique* la maison Montcalm sise rue des Remparts à Québec.

Il s'agit d'un corps de logis constitué de quatre maisons reliées entre elles. Chacune des maisons est construite en pierre avec lambris en planche à déclin, dotée d'un sous-sol voûté, d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un comble habitable. Les toits à forte pente et situés à des niveaux différents sont couverts de tôle à la canadienne. On trouve en façade 10 lucarnes donnant sur la même rue. Chaque maison est dotée d'une porte de style pré-victorien et de fenêtres de style français réparties d'une façon symétrique.

La restauration et le réaménagement, faits récemment, ont été réalisés dans le sens de la conservation et de la mise en valeur des éléments anciens.

Historique de l'ensemble

Le premier document ayant trait à cet ensemble est daté du 8 juillet 1724; il s'agit d'une concession de terrain par le Séminaire de Québec à François Hébert, Sieur de Courcy et de Saint-Michel de Gourville, lieutenant d'une compagnie des troupes de la marine. En 1725, une seconde concession agrandit le terrain qui, à l'avenir, mesurera 121 sur 65 pieds.

Un mois plus tard, le Sieur de Saint-

Michel entreprit la construction d'une maison en pierre. Il fit appel à Jacques de Guise dit Flamand, maître-maçon, qui travailla sur un plan fourni par l'ingénieur militaire Gaspard Chaussegros de Léry arrivé au Canada en 1716. Les murs sont en pierre enduite à l'intérieur et crépie à l'extérieur. En décembre 1725, Saint-Michel fit construire un plafond en lattes enduites de mortier et des cloisons de pieux "lattés et enduits des deux côtés". Cette première maison est celle située au centre du complexe.

Le 1er octobre 1726, Nicolas Lanouiller acheta cette maison et érigea par la suite deux maisons en forme de pavillon de chaque côté de celle qu'il avait achetée de Saint-Michel.

Jacques Brassard Descheneaux, secrétaire de l'intendant Bigot, acquit la maison le 28 novembre 1752 et en 1756 l'offrit au général Montcalm qui y habita de décembre 1758 à juin 1759. Il s'y trouvait selon lui "trop bien et trop grandement logé".

Après la capitulation de la ville de Québec, cette grande demeure devint le refuge d'officiers anglais qui en occupèrent une partie en même temps que son propriétaire Descheneaux.

De novembre 1775 au 24 juin 1777, les maisons furent occupées comme casernes par des matelots anglais et allemands. Ceux-ci y causèrent de nombreux dégâts, qui furent réparés en 1780. De nouveau la maison fut rendue habitable; elle comptait 13 foyers, la

façade était percée de 13 châssis et les greniers étaient pavés de carreaux.

Vers 1810, la partie centrale de la maison est surélevée alors que les deux pavillons demeurent à un étage. Ce n'est qu'après 1834 que tout le bâtiment présentera sa façade uniforme de deux étages ornée de 3 portes et de 26 croisées.

En 1851, on construit la petite maison du coin dont la toiture est ornée d'une des lucarnes les plus rares de la ville de Québec.

La charpente de la partie centrale est à panne avec croix de Saint-André, poinçon et entrait. Elle a été démontée vers 1810 et remplacée intégralement sur l'étage ajouté. Le rez-de-chaussée de cette même partie comporte des boiseries dont le style trahit la date d'exécution, c'est-à-dire le second quart du XIXe siècle.

Les âtres, pour leur part, ont été remaniés. De foyers à feu ouvert chauffant au bois, ils ont été convertis au milieu du XIXe siècle en foyers chauffant au charbon et équipés de gaines en fonte moulée ornées de dessins remarquables. L'un d'eux est à pointe de diamant. L'ensemble est considéré comme la plus importante collection du genre connue à ce jour.

Comme autres éléments de valeur à signaler, il y a l'escalier de bois et la verrière où apparaissent les armoiries et la devise de Montcalm "Mon innocence est ma forteresse". On les retrouve dans l'édifice central.

Outre les personnes déjà mentionnées, d'autres personnalités ont élu domicile dans ce corps de logis. C'est le cas, entre autres, de Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec. Il y a vécu à partir de 1945. Plus tard, la maison a été vendue à l'Archidiocèse de Québec qui la convertit en résidence pour les prêtres.

Pension à 60 ans: objectif du CTC

En février, mois du civisme, le Congrès du Travail du Canada est passé à la deuxième phase de son programme de deux ans: "Une pension suffisante pour tous à 60 ans". En annonçant la nouvelle à Ottawa, le président du CTC M. Joe Morris a déclaré que le thème sera cette année: "75 p. 100 du salaire à 60 ans".

"Le CTC veut rallier le mouvement syndical canadien et les Canadiens en

général à un programme visant à porter les gouvernements à modifier les régimes de pension du Canada et du Québec de façon que les retraités aient droit aux prestations dès l'âge de 60 ans avant l'année 1981 en diminuant l'âge d'admissibilité d'un an chaque année d'ici 1981, et à accroître les prestations de 2.5 p. 100 par année jusqu'à ce qu'elles atteignent 75 p. 100 du salaire en 1996", de continuer M. Morris.

Les présents régimes de pension du Canada et du Québec ont atteint leur objectif actuel de pension équivalant à 25 p. 100 des gains maximums ouvrant droit à la pension à l'âge de 65 ans le 1er janvier 1976. En 1975, les gains annuels maximums ouvrant droit à la pension sont de \$7,400. Ce chiffre augmentera de 12.5 p. 100 par année jusqu'à ce qu'il corresponde aux gains moyens de l'ensemble des activités économiques, ce qui devrait être en 1980 ou 1981. On prévoit que les gains moyens de l'ensemble des activités économiques dépasseront alors \$13,000 par année.

"En réalité, la campagne avait déjà débuté en février 1974", de dire M. Morris. "A l'époque, le CTC avait invité les syndicats à établir des comités chargés d'examiner les régimes de retraite établis, d'étudier les manières de les améliorer et de participer à un vaste programme d'éducation visant à rallier l'appui du public aux améliorations proposées. Le mois du civisme de cette année inaugure la deuxième phase de la campagne. A compter de février, nos efforts tendront à réclamer des gouvernements appropriés qu'ils modifient les régimes de pensions du Canada et du Québec de façon que tous les Canadiens puissent compter sur une pension suffisante à l'heure de la retraite."

Un document de travail à l'appui des propositions du CTC et rédigé par le directeur de l'Éducation politique du Congrès, M. George Home, révèle que

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

d'après les derniers chiffres, plus de 60 p. 100 des travailleurs canadiens ne sont pas protégés par un régime privé de pension et s'en remettent par conséquent à la Pension de sécurité de la vieillesse et aux régimes de pensions du Canada ou du Québec.

"Il semblerait, d'après l'information actuelle, qu'une bonne partie des investissements dans les régimes de retraite seraient compromis si le marché des valeurs s'effondrait," précise le document, qui ajoute: "Les régimes privés de pension manquent de souplesse et peu de travailleurs gardent le même emploi assez longtemps pour acquérir une rente complète. On estime que seulement de 4 à 10 p. 100 des pensions sont versées en définitive."

Prêt et subvention au Ghana

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé que le Canada a consenti 6.5 millions de dollars au Ghana sous forme de prêt et de subvention afin d'aider à l'entretien du réseau routier national de cette nation de l'Afrique de l'Ouest. Le prêt de 6 millions de dollars servira à l'achat de machines canadiennes destinées à l'entretien des routes, comme des niveleuses, des rouleaux compresseurs et divers modèles de camions. Le Canada enverra également, grâce à une subvention de \$500,000, une équipe de conseillers qui sera chargée de planifier et de mettre sur pied un système national de gestion de l'entretien routier et de former du personnel à cette fin. Le prêt et la subvention sont tirés des allocations de l'Agence canadienne de développement international.

Augmentation des taxes d'exportation du pétrole brut et des fuels lourds

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald S. Macdonald, a annoncé en février que les taxes sur les exportations autorisées de pétroles bruts et d'hydrocarbures équivalents d'origine canadienne seraient modifiées à partir du 1er mars et qu'une augmentation de 75 cents portera à \$2.75 le baril la taxe sur les exportations autorisées de fuel lourd à partir du 1er février.

M. Macdonald a expliqué que l'augmentation de 30 cents le baril des taxes sur les exportations des pétroles bruts reflétait certains changements qui se sont produits au cours des dernières semaines sur les marchés internationaux du pétrole brut et au niveau des coûts de transport de même que l'affaiblissement du dollar canadien en comparaison de la monnaie américaine. Il a souligné que l'augmentation des taxes sur les bruts légers était la première à survenir depuis que les taux actuels ont été appliqués le 1er juin 1974.

Le ministre a de plus déclaré que l'augmentation ne s'appliquait pas pour l'instant au condensat; la production de condensat atteint forcément son niveau le plus élevé pendant la période de pointe hivernale de la demande de gaz naturel, alors que la demande saisonnière de fractions légères dans les raffineries est à son niveau le plus bas.

Les taux des taxes sur les exportations d'essence à moteur et de distillats moyens demeurent inchangés, soit à \$1.50 et \$2.00 le baril respectivement, pour le mois de février.

Contribution au Fonds de l'ONU pour la lutte contre l'abus des drogues

Conformément à un engagement pris en janvier 1974, un chèque de \$200,000, représentant la contribution du Canada au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, a été donné récemment au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim. Le chèque a été remis par l'ambassadeur du Canada et représentant permanent auprès des Nations Unies, M. Saul F. Rae.

Le Canada s'est engagé l'an dernier à verser au Fonds une somme de \$600,000 répartie sur trois ans et dont \$200,000 ont déjà été fournis. La contribution actuelle porte sur l'année financière 1974-75, et le versement final sera remis au cours de l'année financière 1975-76.

Le Gouvernement croit que le programme national du Canada peut bénéficier de mesures internationales plus fermes de contrôle, de programmes d'éducation qui réduisent la demande de drogues illicites, et de la réduction de la culture du pavot à opium.